

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL465

présenté par
M. Philippe Vigier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la troisième phrase de l'alinéa 188, substituer au mot :

« dédiée »

le mot :

« consacrée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel.